

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN**

Séance du 26 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Soleiha à Bessières.

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Roland CLEMENCON, Jean-Luc LACOME, Gilles MARTIN, Christian OUSTRI, Serge BAGUR

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Patrick CATALA, Christian ROUGE

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Brigitte GALY, Véronique MILLET

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Philippe PETIT, Jean-Paul VASSAL, Gilbert COMBIER

CCVA : Nathalie GILARD, Marie-Hélène PEREZ, Roger VIALAS

Absents ayant donné pouvoir : Jean BOISSIERES à Gilles MARTIN, Didier LAFFONT à Didier CUJIVES, Véronique CHÊNE à Joël CAMART, Sabine GEIL-GOMEZ à Patrice SEMPERBONI, Jeanine GIBERT à Guy NAVLET

Secrétaire de séance : Véronique MILLET

Domaine : Schéma Territorial

Délibération n°: 18/88

Objet : Plan de Mobilité Rurale

Le Président expose que l'engorgement des routes et la saturation du périphérique de la métropole toulousaine impacte le réseau des routes du Pays Tolosan de telle sorte qu'elles ne peuvent plus absorber le trafic pendulaire quotidien.

Le PETR Pays Tolosan, composé de 5 EPCI est un territoire périurbain soumis à une croissance de population très forte : il se caractérise par un accueil de populations jeunes et actives, qui doivent utiliser leur véhicule pour se rendre sur leurs lieux de travail, dans les services publics et marchands.

REFLEXION MOBILITE RURALE

La desserte en transports collectifs du territoire ne couvre et ne couvrira jamais tous les besoins de déplacements, qu'ils soient pendulaires ou transverses. L'absence de véhicule est considérée comme un frein majeur à l'insertion socioprofessionnelle.

Une réflexion doit être engagée pour proposer des solutions de mobilité, articulation forte et nécessaire entre tous les territoires pour conforter leur attractivité et leur développement.

La Loi d'Orientation de la Mobilité va donner aux EPCI des compétences concernant la Mobilité Rurale. Un outil de planification des déplacements a été créé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Elle permet aux zones rurales de créer un outil adapté aux enjeux de déplacement : démarche volontaire du territoire, des procédures d'élaboration souples, et des objectifs adaptés aux problématiques des zones rurales. Le PETR Pays Tolosan comprend dans son périmètre deux Scot, un en totalité, le Scot NT (4 EPCI), et une partie du Scot Central (1 EPCI).

Le PETR, n'a pas de compétences en matière de transport et de mobilité, mais il peut porter le diagnostic et l'élaboration du Plan de mobilité rurale sur son territoire. Le périmètre du Plan de Mobilité Rurale doit couvrir son « territoire de décision », ses 5 EPCI, soit 72 communes fortes d'une population d'environ 114 000 habitants.

C'est donc sur l'ingénierie apportée à l'ensemble de ses EPCI membres que le PETR s'appuiera pour répondre aux objectifs d'un plan de mobilité rurale.

Le Plan de Mobilité Rurale doit s'articuler avec le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) et le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Le PETR Pays Tolosan propose de mener le diagnostic, de formaliser les enjeux et de définir un plan d'actions décliné pour chaque EPCI, avec une coordination globale sur son territoire.

Un travail partenarial avec tous les acteurs de la mobilité permettra une transversalité des approches. Une concertation auprès du grand public, milieu associatif, acteurs économiques et touristiques donnera une approche pragmatique de la mobilité, une prise en compte de l'ensemble du système de la mobilité et des interfaces avec les territoires voisins.

Le Président demande à l'assemblée de s'exprimer sur l'opportunité, voire la responsabilité d'engager cette réflexion avec un partenariat fort avec les EPCI, les SCOT et le SRADDET :

Monsieur Philippe Petit expose qu'il est prématuré de lancer un plan de mobilité rurale sans avoir le document cadre du SRADDET ainsi que l'évaluation et le diagnostic du SCOT en cours de révision. Il trouve que ce n'est pas non plus éthique que ce sujet soit porté par des conseillers départementaux qui ne sont pas délégués au PETR.

Le Président souhaite rassurer Monsieur Petit en rappelant que cette problématique n'est pas nouvelle, que la fin des mandats municipaux et intercommunaux est proche et qu'il serait judicieux de lancer les bases d'une réflexion sur la mobilité qui pourrait porter ses fruits dès le début de la prochaine mandature. Aujourd'hui, force est de reconnaître que durant ce mandant, il y a eu peu de réussite « extraordinaire » en termes de création de zones d'activités.

Il est important de rappeler que la mobilité est une réflexion beaucoup plus large que les déplacements et les infrastructures de transports. L'objectif que nous devons porter, c'est de créer de l'emploi et des activités sur notre territoire. Le calendrier qui s'installe nous donne une fenêtre de tir, une opportunité pour :

- Mener un bilan, diagnostic des opérations, études menées sur notre territoire ou en lien avec lui,
- Effectuer une concertation avec les habitants et les usagers de nos territoires
- Proposer des pistes d'actions supportables par nos EPCI

Monsieur Jean-Paul Vassal informe qu'il ne se sent pas légitime de voter au nom de son EPCI sur cette étude, d'autant que c'est l'EPCI qui détient la compétence.

Monsieur Guy Navlet pense qu'il manque un comité de pilotage intégrant l'ensemble des acteurs identifiés et permettant un dialogue élargi, de manière à commencer la concertation.

Madame Nathalie Gilard tient à rappeler à l'assemblée qu'un Plan Global de Déplacement a été réalisée par l'association Pays Tolosan en 2013-2014, rappelle l'investissement temps et financier qui lui avait été dédiée, et qu'il serait intéressant d'actualiser le diagnostic si besoin et de s'approprier les préconisations.

Monsieur Gilles Martin expose que son EPCI est en train de finaliser le projet de territoire (début juillet) et qu'il ne voit pas la valeur ajoutée de cette étude.

Joël Camart expose que le périmètre d'actions d'un EPCI sur la mobilité est trop limité, et qu'il faut monter quelques échelons supplémentaires pour élargir le débat. Si on attend, on ne trouvera jamais de solution.

Le Président rappelle que la coopération entre les EPCI, le Scot, le PETR a été quelque peu difficile par le passé. Ce débat nous permet d'entendre la volonté des membres présents de se concerter, de coopérer

plus que cela a été fait par le passé. Il faut répondre aux interrogations des administrés sur le problème de la mobilité, qui ne se contient pas aux déplacements et infrastructures. Il faut également imaginer un aménagement de l'espace où le desserrement économique, en coopération avec la métropole, permettrait une planification des zones d'activités et d'emplois, de l'habitat, des services en lien avec les transports collectifs. Il faut imaginer une instance, un comité de pilotage, qui regrouperait tous les acteurs et partenaires de la mobilité pour engager un dialogue constructif.

Le Président aimerait engager une réflexion sur la mobilité dans l'espoir de tracer des perspectives pour notre territoire et ce, dès aujourd'hui.

Il propose de mettre en œuvre la démarche décrite ci-dessus pour la rédaction d'un Plan de Mobilité Rurale.

La première étape est d'élaborer le cahier des charges pour une prestation de services qui déroulera l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs fixés.

Le plan d'actions et son déroulement sera validé par le Bureau après avoir vérifié la faisabilité technique juridique et financière des propositions, avant d'être présenté devant le Comité Syndical.

Entendu l'exposé du Président,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical se prononce à la majorité des membres présents et représentés (Voix contre : 10 – Abstention : 7 - Pour : 16)

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 26 juin 2018.

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 26 juin 2018
Au registre sont les signatures